

Réunion des directeur.rice.s de thèses D1 Ecole Doctorale STEP'UP

11 décembre 2023

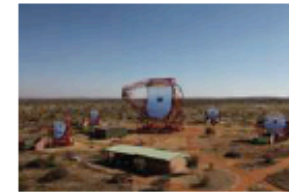
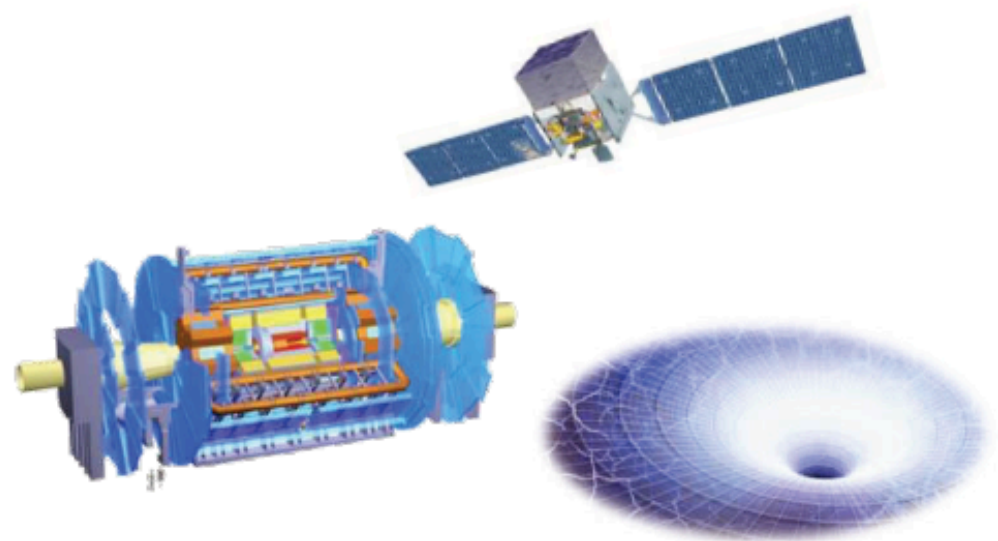
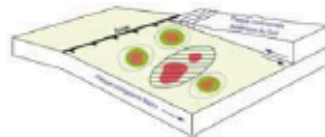
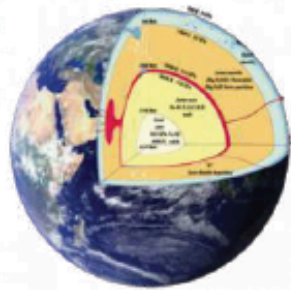


<https://ed560.ed.univ-paris-diderot.fr>

Thèmes scientifiques de l'ED STEP'UP

Earth & Planetary interiors
Natural Hazards
Earth System Science
Origins

Cosmology, Gravitation, Particle Physics,
Astroparticles, instrumentation



Adossement scientifique de l'ED

Promotion 2023-2024



Adossement scientifique de l'ED

≥ 2024



Université Paris Cité

Labex UnivEarthS

LPTHE
LABORATOIRE DE PHYSIQUE THÉORIQUE ET HAUTES ÉNERGIES

AIM

IPGP
Sciences pour la planète

M. Cacciari

M. Gonzalez

S. Mei

J. Siebert

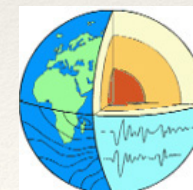
Contacts ED

Physique de l'Univers

Sciences de la Terre et de l'Environnement



Promo 2023/24 basculeront sur ED PIF en 2024/25



Promo 2023/24 finiront leur thèse au sein de STEP'UP

Organisation de l'ED

Deux spécialités au sein d'une même ED

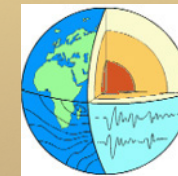
Physique de l'Univers (PU)



Responsables: Alessandra Tonazzo/Fabien Casse (UPC)
Julien Bolmont (SU)

Correspondante formation: Irena Nikolic

Sciences de la Terre et de l'Environnement (TE)



Responsables: Julien Siebert (IPGP-UPC)
Jérôme Fortin (ENS - PSL)

Correspondante formation: Cécile Prigent

Organisation de l'ED

Directeur : **Fabien Casse**, PR, APC - Université Paris Cité

Directeurs adjoints :

- **Julien Bolmont**, MCF HDR, LPNHE - Sorbonne Université
- **Jérôme Fortin**, DR CNRS, ENS-Géo - PSL
- **Julien Siebert**, PR, IPGP - Université Paris Cité
- **Alessandra Tonazzo**, PR, APC - Université Paris Cité

Membre du bureau

- **Isabelle Grenier**, PR, AIM - Université Paris Cité

Responsables formation :

- **Cécile Prigent**, MCF HDR, Université Paris Cité – Terre-Environnement
- **Irena Nilius**, MCF HDR, Université Paris Cité – Physique de l'Univers

Ges. Commaire de l'ED : **Alissa Marteau** (alissa.marteau@univ-paris-diderot.fr)

Responsable administrative scolarité IPGP: **Zarie Rouas**

Contact ED : ed560.stepup@u-paris.fr

Pour les thèses au LPNHE ou à l'ENS-Geo, prière de mettre en copie

LPNHE SU: bolmont@lpnhe.in2p3.fr

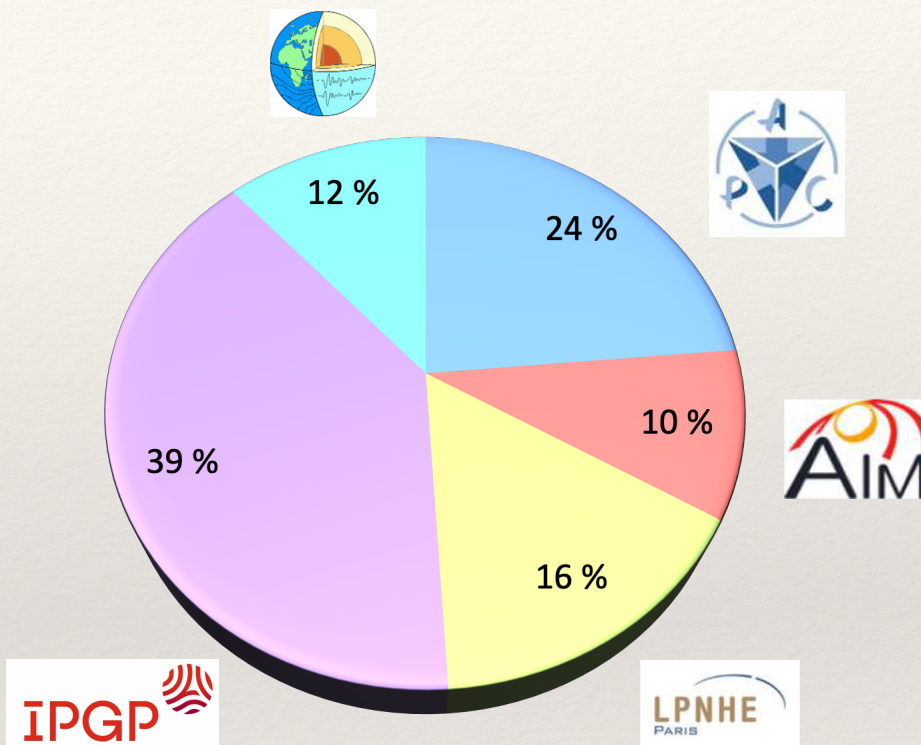
ENS-PSL: fortin@geologie.ens.fr

Conseil de l'ED : 25 membres, dont 5 doctorants et 8 extérieurs.

Renouvellement du bureau et du conseil de l'ED en 2024

Promotion STEP'UP 2023/24

- 52 doctorants pour la promotion 2023/24 (total de 210)
- Origine géographique : France (49%), Europe (21%), Asie (17%), Afrique (9%) and Ameriques (4%)
- Parité: 37% (F) - 63%(H)
- Equilibre entre les deux spécialités
- Origine des financements 1/3 MESRI et 2/3 autres (CNRS, ANR, ERC, CSC, Cifre, privé ...).



Le rôle de l'École Doctorale



- Validation des sujets de thèse proposés en lien avec les laboratoires
- Vérifier la **qualification de l'équipe scientifique** à encadrer la thèse
- **Sélectionner** et valider les doctorant.e.s (Concours MESR ou sur financement propre)

- Mise en place des **Comités de Suivi Individuel (CSI)** de thèse **Aujourd'hui !**
- Suivi pluriannuel par des entretiens individuels avec les doctorant.e.s
- Organisation de la **formation doctorale**, en vue du **projet professionnel** des doctorant.e.s
- Réception et étude des rapports des CSI : **AUTORISATION DE RÉINSCRIPTION !**
- Promouvoir les **échanges entre les doctorant.e.s**
- Aspects internationaux
- Suivre et promouvoir l'insertion professionnelle après la thèse

Démarrage de la thèse

- Chaque doctorant.e bénéficie d'un contrat doctoral (i.e. contrat de travail) rédigé par l'employeur: RH de l'université (MESRI, LabeX, IdeX) ou du laboratoire (CNRS, ANR, etc). L'ED n'est pas l'employeur des doctorant.e.s !

- L'inscription dans l'université de référence (UPC, SU ou PSL) doit se faire auprès du service de scolarité de l'université concernée **chaque année** !

Attention: les procédures d'inscription varient d'une université à l'autre. En cas de problème, contacter l'ED :

UPC : ed560.stepup@u-paris.fr

SU: bolmont@lpnhe.in2p3.fr

PSL: fortin@geologie.ens.fr

Dates limites d'inscription 1ere année varient selon l'université de tutelle ...

→ Les différents liens décrivant la procédure d'inscription dans chaque établissement peuvent être trouvés à l'adresse

<https://ed560.ed.univ-paris-diderot.fr/inscription-en-these/>

Le déroulement de la thèse

Arrêté du 25 mai 2016 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>)

Arrêté du 26 août 2022 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046228965>)

- La **Charte du doctorat** de chaque établissement décrit les rôles du doctorant, du directeur.rice de thèse, de l'école doctorale et de la direction d'unité impliqués dans le bon déroulement de la thèse.
- ➔ Rôle du directeur.rice de thèse: Suivi personnel et adapté (rencontres régulières), s'assurer des bonnes conditions matérielles et morales de déroulement de la thèse, informer le.a doctorant.e des ressources disponibles pour la réussite de sa thèse.
- Convention de formation: Il est primordial que vous parliez dès le début de la thèse du projet de formation avec votre doctorant.e. Le nouvel arrêté complétant la définition du doctorat insiste sur l'obligation de chaque doctorant.e a être sensibilisé aux questions **d'éthique, d'intégrité scientifique et de Science ouverte**.
- Mise en place obligatoire d'un **comité de suivi individuel (CSI)** annuel permettant un suivi de l'avancée du travail de thèse et des conditions de déroulement de la thèse. La tenue du CSI **au moins une fois par an est obligatoire** pour obtenir l'autorisation de ré-inscription en doctorat

Pour plus d'informations voir les liens suivants

UPC: <https://u-paris.fr/doctorat/>

SU : <https://www.sorbonne-universite.fr/sites/default/files/media/2020-02/charte-doctorat-sorbonne-universite.pdf>

PSL : <https://collegedoctoral.psl.eu/wp-content/uploads/2018/04/Charte-des-theses-Avril-2018.pdf>

La formation et le futur professionnel

FORMATION À LA RECHERCHE + FORMATION PAR LA RECHERCHE

- l'Ecole Doctorale s'assure que les doctorants obtiennent un niveau/ensemble donné de compétences (Répertoire National des Certifications Professionnelles)
- Les doctorant.e.s doivent réfléchir à leur **futur professionnel** dès le début de la thèse !

Plan Individuel de Formation

- *élaboré avec l'aide des responsables de la formation et des responsables de composantes*
- *mis à jour régulièrement*
- **Nécessité d'acquérir 15 points de formation (1pt ~ 1 jour de formation) pour autorisation de soutenance dont**
 - *au moins 1 point sur l'Éthique et Intégrité scientifique,*
 - *2 points de formation à l'enseignement si mission d'enseignement*
 - *au moins 5 points de formation scientifique*

Contacts : Cécile Prigent (TE prigent@ipgp.fr), Irena Nikolic (PU nikolic@lpnhe.in2p3.fr)

Offre de formation

- Formations scientifiques proposées par l'ED
- Formations de Master
- Formations méthodologiques (ED, CED UP, CD SU, CD PSL)
 - langues
 - informatique
 - statistique
- Formations généralistes (ED, CED UP, CD SU, CD PSL)
 - enseignement (obligatoire si le doctorant enseigne)
 - rédaction d'articles
 - médiation scientifique
 - **éthique et intégrité scientifique [OBLIGATOIRE !]**
- Formations proposées par d'autres ED franciliennes

<https://ed560.ed.univ-paris-diderot.fr/formation/>

Comité de suivi individuel (CSI)

Arrêté du 26 août 2022 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046228965>)

- **Composition** (en accord avec le.a doctorant.e):

- ▶ 2 Ch/EC dont au moins 1 membre « hors du domaine de recherche » de la thèse et si possible un membre extérieur à l'établissement où se déroule la thèse.
- ▶ Au moins un des membres du CSI doit avoir être HDR ou personnel assimilé.
- ▶ Les membres du CSI **ne pourront pas être rapporteurs de la thèse** sauf dérogation à adresser au bureau de l'ED (au max. 1 dans tous les cas).

- **Rôle du CSI**

- ▶ discussion scientifique, avancement des travaux
- ▶ motivation du doctorant, projet professionnel
- ▶ relation directeur de thèse – doctorant
- ▶ conditions matérielles et administratives
- ▶ aide à l'élaboration du plan de formation individuel
- ▶ L'accent est mis sur la détection et le signalement des faits de harcèlement et de discrimination (CSI et signalement par le directeur de l'ED)

- **Réunion du CSI** : Au moins 1 fois par an, **obligatoire avant chaque réinscription** (Visio OK)

- ▶ Rapport (fichier pre-formaté) : indispensable pour la réinscription
- ▶ Entretien individuel du bureau avec chaque doctorant.e (1/an) pour autorisation de ré-inscription

Nous vous demanderons la liste des membres du comité avant fin février 2024 (nous ne vous contacterons que si la composition du CSI pose problème !)

Suivi de la progression de la thèse

UNE THÈSE = 3 ANS !!

Obligations pendant la thèse

- Participation annuelle au Congrès des Doctorants (CDD - organisation par les D1).
- Suivre des formations adaptées à son activité de recherche , d'éthique et d'intégrité scientifique mais aussi des formations d'ouverture afin de préparer son avenir professionnel.
- Participation à une conférence/colloque/congrès international
- Présentation du travail de recherche (séminaire, réunion, conférence...)
- Contenu scientifique de la thèse permettant la mise en route d'au moins une publication dans des revues à comité de lecture.



Aspects internationaux de la thèse

Langues

- Anglais: niveau C1 recommandé (mise en place de tests au cours de l'année)
- Français: niveau B1 demandé
- Cours de Français et Anglais : plusieurs possibilités, au sein des établissements ou en dehors

La Mobilité internationale est fortement encouragée, dans le cadre du projet professionnel

- Appels d'offre pendant l'année (Graduate School EPU, LabEx, IPGP, etc.)

Les cotutelles internationales sont un point fort

- Mise en place en début de 1ère année
- Possibilités de financement spécifiques

Soutenance de thèse

Arrêté du 26 août 2022 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046228965>)

- Gardez à l'esprit que la procédure de soutenance de thèse prend **au moins 3 mois** entre le début de la procédure et la soutenance (validation à plusieurs niveaux, ED, CED, Université)
- **Composition du jury** (règles du CED) assez contrainte (liste non-exhaustive)
 - ▶ Entre 4 et 8 membres hors invités (tous les membres doivent posséder un doctorat)
 - ▶ Au moins la moitié du jury ne doit pas appartenir à l'ED ni à l'établissement mais au moins un Ch/EC de l'établissement. Les personnes impliquées dans l'encadrement ne sont pas extérieurs.
 - ▶ Au moins la moitié du jury doit être Prof./DR ou assimilés avec au max. un émérite (examineur)
 - ▶ Jury équilibré hommes/femmes avec au max un écart de 2 unités entre genre (sauf dérogation).
 - ▶ Les co-encadrants non-HDR apparaissent comme membre invité sauf si ADT.
- Modification apportée par l'arrêté du 26 août 2022: le.a doctorant.e doit **prêter un serment relatif à l'intégrité scientifique** devant le jury de soutenance si le jury prononce l'admission du.e la candidat.e

Art. 19 bis. - A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.

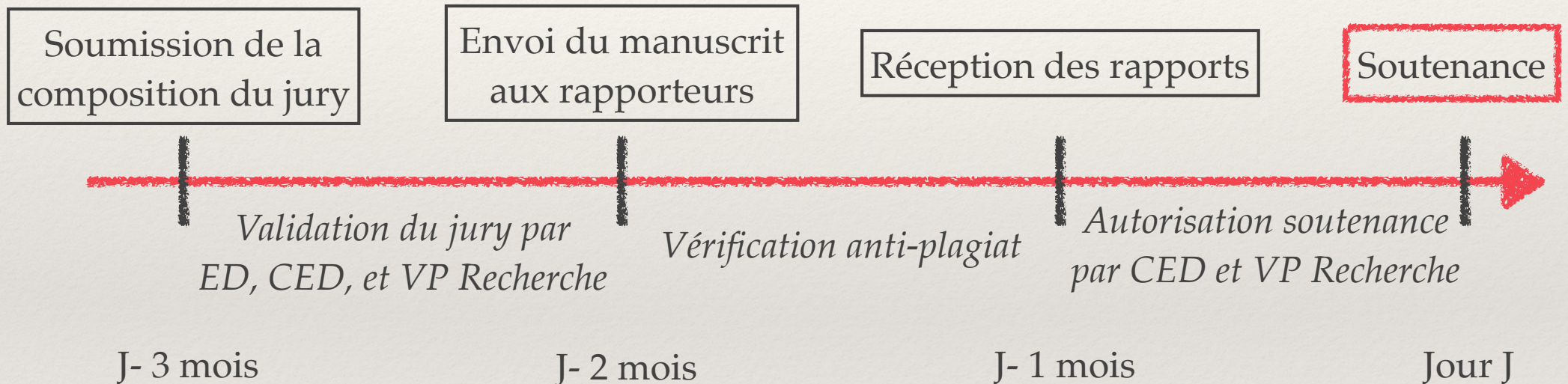
« Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :

« "En présence de mes pairs.

« "Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats." »

Procédure de soutenance

Chaque étape nécessite de passer par l'ED mais aussi par le collège des écoles doctorales, le bureau des soutenances et le vice-président recherche de l'Université.



Pour les soutenances fin août, début septembre → Il faut rajouter 1 mois à cause des vacances d'été d'où un début de procédure au plus tard début mai

<https://ed560.ed.univ-paris-diderot.fr/procedure-de-soutenance/>

**En tant que directeur.rice de thèse
vous devez être très vigilant sur
2 problématiques importantes !**

1/ Abandons pendant la thèse

- Les abandons de thèse n'arrivent pas qu'aux autres !
- La mise en place des procédures de suivi de thèse avait permis une diminution du nombre d'abandon dans les dernières années.
- Hausse des abandons pendant la pandémie Covid-19
- Suivi individuel et adaptable aux différentes situations.
- Il est très important de s'assurer des bonnes conditions de déroulement des thèses autant sur le plan matériel qu'humain.
- Sensibilisation des directeur.rices de thèse (réunions ED), des responsables d'équipe ainsi que des directeurs d'unités

<https://ed560.ed.univ-paris-diderot.fr/en-cas-de-probleme/>

Contexte sanitaire et international

- Le contexte actuel international peut impacter les possibilités de déplacement à l'étranger.
- Ce contexte est difficile à prévoir à moyen-terme, i.e. dans les 2-3 ans à venir (pandémie, conflits, etc ...)
- Il est primordial **d'anticiper les éventuelles impossibilités** de déplacement sur le terrain (prises de données, échantillons, etc ...) en prévoyant un programme de travail de thèse *alternatif*.
- Possibilités de prolongation de thèse très incertaines dans le contexte budgétaire actuel. Il est important que vous intégriez le fait que **la durée d'une thèse de doctorat est de 3 ans.**

2/La durée de la thèse

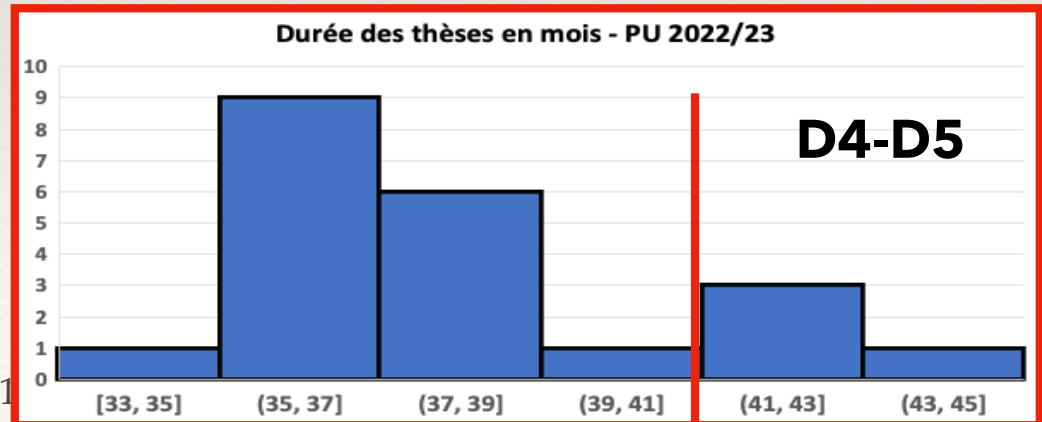
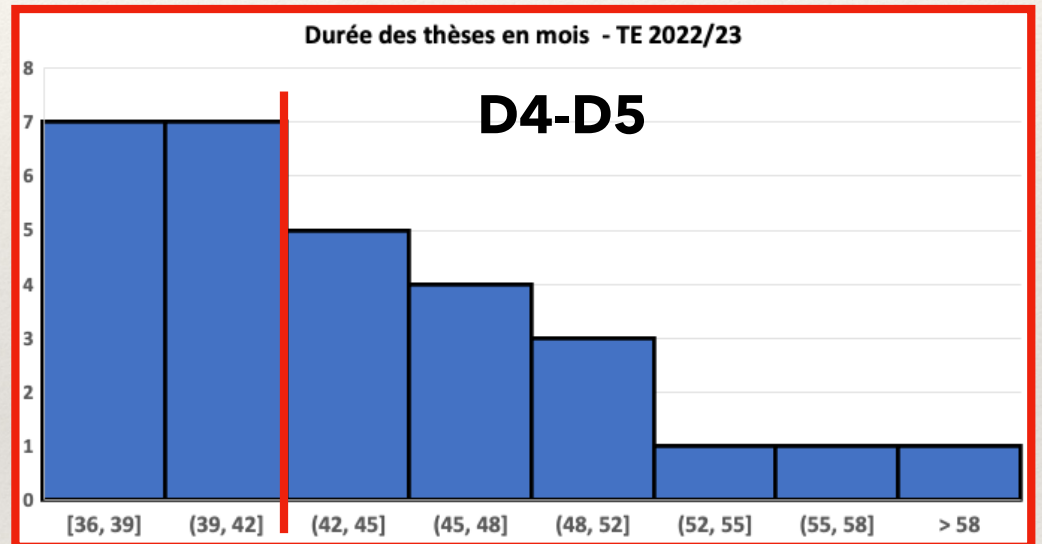
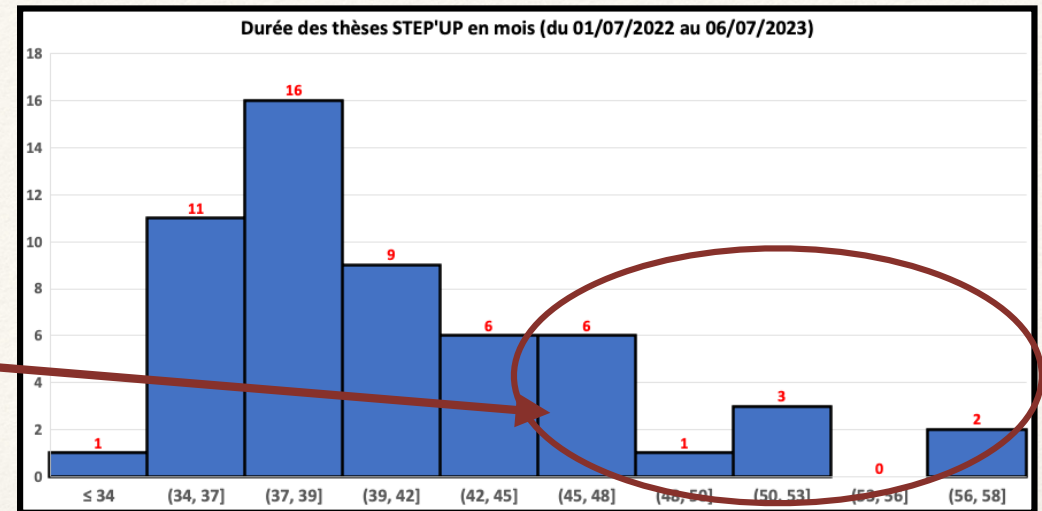
UNE THÈSE EN FRANCE = 3 ANS !!

Financements ?!
Inscription en D4 doit être exceptionnelle et justifiée !!

- La durée des thèses a ré-augmenté avec le Covid-19 (prolongations accordées par le MESRI, CNRS, etc ...)
- Ces prolongations ne seront pas renouvelées.
- Toute dépassement de durée de thèse **doit être financé !**

«*Tout membre HDR de l'ED ayant sous sa direction un.e doctorant.e inscrit.e dérogatoirement en 4e année de thèse ou plus, et dont la soutenance n'est pas programmée avant le concours, n'est pas éligible pour l'attribution d'un contrat doctoral alloué par l'ED.* »

Règlement de l'ED 560 STEP'UP



Aide aux encadrants de thèse

★ Le rôle de directeur.rice de thèse :

- Guider sans imposer
- Assurer de bonnes conditions de travail
- Relation de confiance avec le.a doctorant.e
- Aide à la création d'un réseau de contact du doctorant

★ N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions et/ou problèmes dans l'encadrement d'une thèse.

★ Il existe des formations pour les encadrants de thèse (PSL, SU, CNRS et bientôt UPC).

The screenshot shows the website of the Institut de formation doctorale at Sorbonne University. The page is titled 'Encadrement d'un projet doctoral' and is part of a cycle of formation. It includes a navigation menu with options like 'Accueil', 'Formations-IFSeM', 'Contact', 'GUIDE', 'FAQ', and 'Espace personnel'. The main content area is divided into sections: 'Objectifs', 'Programme', and 'Sessions à venir'. The 'Objectifs' section lists three main goals: conducting the thesis as an autonomous project, using supervision techniques, and acquiring methods that facilitate the relationship between supervisor and student. The 'Programme' section is divided into three parts: 'Le pilotage du projet de recherche', 'L'encadrement au quotidien du doctorant', and 'L'accompagnement à l'élaboration du projet professionnel'. The 'Sessions à venir' section shows a session on Monday, December 5, 2022, from 9h30 to 17h30, with a button to 'S'inscrire à cette session'. The 'Sessions passées' section shows a session on Thursday, September 29, 2022. The 'Partenaires' section lists CNRS. The 'Informations pratiques' section provides contact details for IFSeM Formation, including the address (7, RUE GUY MÔQUET, 94800 VILLEJUIF), email (ifsem-formation.contact@cnrs.fr), and website (https://admin.core-cloud.net/ou/SMUT/PFM/SitePages/Accueil.aspx).

Merci de votre attention !